

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2024)  
**Heft:** [2]: Numéro Thématique 2. Infanterie

**Artikel:** L'école d'infanterie 2, une grande fusion  
**Autor:** Gendre, Frédéric  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1075617>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Soldat canonnier mortier pointeur lors d'un tir au mortier 19 en hiver. E inf 2-1/24 Hongrin.  
Crédit : sdt Schmid

## Ecole

### L'école d'infanterie 2, une grande fusion

#### Colonel EMG Frédéric Gendre

Commandant de l'Ecole d'infanterie 2

Chaque militaire portant le badge de l'E inf 2 partage les mêmes valeurs et met son confort personnel de côté au profit de la communauté de destin de l'infanterie : Loyauté, Fidélité, Volonté.

Née de la fusion des Ecoles de recrues d'infanterie 2, 3 et 5 à la fin 2017, l'Ecole d'infanterie 2 est stationnée sur 3 places d'armes différentes avec ses 6 compagnies pour les 12 premières semaines de formation (instruction de base générale et instruction de base à la fonction) :

Colombier, NE	Chamblon, VD	Bière, VD
La cp EM inf 1	La cp inf 3	La cp appui inf 4
La cp inf 2	La cp équipage externes 6	La cp équipage inf 5

Mis à part la cp inf 2 composée uniquement de militaires romands, les cinq autres compagnies sont bilingues. Après leur formation, la majorité des militaires seront incorporés dans des unités de la div ter 1 et de la div ter 2.

Le but de l'école de recrues d'infanterie est de former des fantassins polyvalents, résistants et rustiques, ayant un niveau d'instruction leur permettant de faire face aux défis actuels et à venir. L'effort principal, suite à l'évolution de la situation mondiale et européenne, est mis sur la défense. Mais la force du fantassin est sa capacité à être engagé pour tous les types de missions, y compris en appui des autorités civiles.

L'Ecole d'infanterie 2 forme chaque année, toutes fonctions confondues, en deux départs successifs lors des écoles de printemps et d'été :

1058 soldats	50 officiers subalternes
263 sous-officiers	8 commandants d'unité
25 sous-officiers supérieurs	

L'école organise la formation de plus de 6 fonctions différentes de fantassins en plus des différentes fonctions de spécialistes et de soutien tels que quartiers-maîtres, cuisiniers de troupe, comptables de troupe, ordonnances de bureau et autres soldats d'exploitation. Les cadres sont au centre l'instruction. Les militaires professionnels instruisent les futurs cadres durant les stages d'avancement

et lors de cours de cadres durant l'école de recrues. Ce sont donc les cadres de milice qui dispensent l'instruction à la troupe. Les fonctions suivantes sont instruites :

#### A la compagnie d'état-major lors de l'instruction de base :

- Les soldats de transmission d'infanterie ;
- Les soldats échelon de conduite spécialistes poste de commandement.

#### De plus lors de la phase d'instruction en formation :

- Les soldats de ravitaillement ;
- Les soldats de sûreté ;
- Les artisans de troupe entre autres mécaniciens d'armes et sur véhicules blindés ;
- Les soldats automobilistes (chauffeurs poids-lourds).

#### Dans les compagnies d'infanterie 2 et 3 :

- Les fusiliers ;
- Les spécialistes commandement ;
- Les chefs d'équipe ;
- Les spécialistes anti-char (arme polyvalente à épauler anti-char NLAW et RGW) ;
- Les tireurs fusil-mitrailleur ;
- Les spécialistes en explosifs (breacher).

#### A la compagnie d'appui d'infanterie 4 :

##### • Les éclaireurs formés aux 3 domaines :

- Recherche de renseignement ;
- Tireurs fusil de précision (FTE 20) ;
- Conduite du feu mortier.

##### • Les canonniers mortier :

- Chef d'équipe ;
- Chargeur ;
- Pointeur.

#### Dans les compagnies équipages d'infanterie 5 et équipages externes 6 :

- Les fantassins équipage :
- Conducteurs de véhicules blindés à roues (VBR) ;
- Tireurs mitrailleuse 12,7 mm téléopérée ;
- Transmission (VBR).

La formation continue des sous-officiers supérieurs (fourriers et sergent-major chefs) après leur formation de base à Berne et des officiers et futurs chefs de section suite à leur formation de base à l'école d'officiers d'infanterie 10 à Liestal est assurée par les militaires de carrière des différents teams avec l'appui du commandement d'école. Suite à la réussite des stages de formation à la conduite et techniques, les futurs commandants de compagnie y font leurs premières armes en conduisant une unité de recrues de la semaine de cours de cadre jusqu'à la semaine de REDIMA lors de leur service pratique de 19 semaines.

Après les 12 premières semaines d'école de recrue à l'exception de la compagnie d'appui en semaine 9, les unités rejoignent leurs emplacements pour la phase d'instruction en formation. Toute l'école est ainsi réorganisée afin de s'articuler comme un bataillon d'infanterie. Cette phase de l'école de recrue correspond à la phase d'application des connaissances et compétences acquises lors des premières semaines de formation. Avec l'appui des militaires de carrière, les unités s'entraînent au combat en zone urbaine, aux tirs de combat au niveau section et compagnie renforcée et chaque spécialiste a l'opportunité d'appliquer ses savoir-faire dans le cadre d'exercices difficiles, intensifs et exigeants dans le cadre de la défense.

Une compagnie d'infanterie est stationnée à Bure et s'entraîne au combat de localité et à la défense sur la plateforme du centre d'instruction au combat ouest. 3 compagnies sont, quant à elles, stationnées dans le Canton de Vaud entre Aigle et La Lécherette et s'entraînent aux tirs de combat sur la place de tirs du Petit-Hongrin. Cette place permet d'entraîner la défense avec munitions de combat dans un terrain montagneux et difficile et dont plusieurs générations se souviennent de la météo changeante, du chaud, du froid, de la pluie, de la neige et parfois du brouillard. Les éclaireurs assurent la recherche de renseignement et le cas échéant la conduite du feu courbe sur l'avant terrain afin d'user l'adversaire et ceci au profit d'une section/compagnie d'infanterie dans sa position de barrage/point d'appui. Les sections de mortier 19 peuvent de manière centralisée ou décentralisée fournir rapidement un feu d'appui avec leurs différentes munitions de 8,1 cm. Le mortier 19 permet à une troupe bien entraînée d'avoir quitté sa zone des positions alors que les obus explosifs sont encore en l'air, un avantage pour éviter les feux de contre batterie.

La compagnie d'état-major s'assure que les liaisons et que le système d'information et de conduite soient exploitables et à jour. Des points rav et/ou des zones log sont assurés par les éléments de ravitaillement et de logistique qui permettent sur place de remettre en service des VBR, de l'armement et le ravitaillement tant en munitions qu'en matériel et en moyens sanitaires. La complexité et la multitude des missions rendent l'infanterie intéressantes et variées, on parle de « *La reine des batailles* » comme notre commandant de FOAP aime à le rappeler.

Chaque militaire portant le badge de l'E inf 2 partage les mêmes valeurs et met son confort personnel de côté au profit de la communauté de destin de l'infanterie : Loyauté, Fidélité, Volonté.



Le parcours du combattant représente parfaitement le parcours militaire. On ne peut directement commencer par la fin. Il faut se faire sa place et son expérience. E inf 2-2/24 Bière. Crédit: Lt Katharina Hintermann



Extraction d'un blessé avec un repli échelonné. E inf 2-2/23. Crédit: Sgt Hagi Nina et Camille

Groupe d'éclaireurs à l'entraînement Hongrin. ER inf 2-1/24. Crédit: E inf 2





Instruction FTE 20. E inf 2-2/24 Hongrin. Crédit: Lt Katharina Hintermann



Instruction théorique des fantassins d'équipage. E inf 2-2/24 VUGELLES. Crédit: Lt Katharina Hintermann

Deux soldats éclaireurs en secteur de pause car la zone des buts manque de visibilité. E inf 2-2/24 Hongrin.  
Crédit: Lt Katharina Hintermann



### Protection contre le bruit

Les places d'armes, de tir et d'exercice militaires doivent avoir pris les mesures d'assainissement et d'isolation acoustique d'ici au 31 juillet 2025 et respecter ainsi les limites fixées dans l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Ces limites sont respectées sur la quasi-totalité des places de tir utilisées par l'E inf 2. L'installation de tunnel de tir pour absorber le bruit émis par le départ du coup a été réalisée dans le stand de tir 300m de Bôle (NE) à fin 2023 afin de respecter les limites de protection contre le bruit vis-à-vis des immeubles les plus proches.

Il n'est toutefois pas toujours possible d'atteindre les valeurs maximales fixées dans l'OPB. Pour exemple la place de tir de Bevaix pour laquelle il faudrait construire des murs imposants, disproportionnés. Lorsque le principe de proportionnalité coûts/efficacité ne peut être respecté, il y a lieu de demander des allégements à l'OPB.

Le respect de l'OPB ne signifie pas que tous les riverains soient satisfaits. Afin de garantir un bon voisinage, l'autorité militaire doit pouvoir ordonner des mesures organisationnelles garantissant un calme relatif durant certaines heures de la journée ou de la nuit, voire durant certaines périodes de l'année. Les heures de début et de fin des tirs sont limitées, tout comme le nombre de tirs de nuit, les pauses de midi sont respectées et le nombre de jours de tirs annuels sont limitées. Ces mesures ont permis d'améliorer la situation dans plusieurs cas qui ont par le passé paru problématiques. Les discussions et mises en place de mesures techniques et/ou organisationnelles permettent dans la plupart des cas une cohabitation efficace pour l'Armée et respectueuse des riverains, même si certains réclament des stands de tir sans aucune émission sonore.

Tir de nébulogène du *Piranha* 8x8. E inf 2-2/24 Bière.  
Crédit: Sgt Marc Venetz

